

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2017

L'an Deux Mille Dix-sept, le 10 Octobre.

Le Comité Syndical dûment convoqué au domaine de Bayssan, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 25 septembre 2017.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR AURIOL		*
MME PONS	*		MR NOGUES		*
MME REBOUL	*		MR GALONNIER	*	
MR VIDAL	*		MR TRILLES	*	
MR FALIP	*		MR FARENC	*	
MME PASSIEUX	*		MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO	*		MR TAUPIN	*	
MR GAUDY	*		MR ETIENNE	*	
MR MORGO	*		MR BARTHES		*
MR BARRAL		*	MR ROUVEIROL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY	*		MME CHAUDOIR	*	
MR BEC	*		MR BADENAS	*	
MME DES GARETS	*		MR BOSCH	*	
MME CAMOUS	*		MR SENAL	*	
MR CORBIERE	*		MR SANCHEZ	*	
MR MANOGIL	*		MR BARSSE	*	
MME ZENON	*		MR DALERY	*	
MR MARCOS	*		MR LAFAURIE	*	
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR ABELLA		*	MR SOULAGE	*	
MR GRANIER		*	MR LIGNON	*	
MR ZENON	*		MME SONZOGNI	*	
MR MARCHAND	*				

DELIBERATION N°	6
OBJET :	COMPETENCE GEMAPI : PRESENTATION DU SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE ISSU DE LA CONCERTATION AVEC LES EPCI A FISCALITE PROPRE

Structurer efficacement la gouvernance de l'eau est une clé indispensable à la réussite des politiques de gestion de l'eau et de prévention des inondations. Des efforts importants ont été consacrés les années précédentes pour bâtir une gouvernance adaptée aux limites hydrographiques des bassins qui permettent une gestion cohérente des enjeux. Dans le contexte d'évolution réglementaire actuel, l'enjeu déterminant est non seulement de conforter cette logique de gestion par bassin versant, mais aussi de promouvoir des maîtres d'ouvrage disposant des compétences techniques et administratives nécessaires, et d'une assise financière suffisante pour réaliser les actions permettant d'atteindre les objectifs du SDAGE et du PGRI.

Pour se faire, l'EPTB Orb Libron a réalisé l'étude de gouvernance pour l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau, et en particulier de la compétence GEMAPI, sur le territoire du SAGE Orb Libron.

L'objectif de cette réflexion, qui a duré plus d'un an, était de faire émerger de la concertation locale un projet territorial d'organisation et d'exercice de la compétence GEMAPI, et plus largement de la politique du grand cycle de l'eau, à l'échelle du territoire du SAGE Orb Libron.

Les résultats de la concertation avec les EPCI à fiscalité sont présentés ainsi que le schéma d'organisation territoriale pour l'exercice de la GEMAPI.

Le schéma prévoit ainsi :

- Un transfert du de 1er alinéa à l'EPTB Orb Libron,
- Un EPTB Orb Libron qui met à disposition de l'ensemble du territoire le personnel pour exercer GEMAPI. Les EPCI ne recrutent ainsi pas de personnel propre ;
- Les alinéas 5 et 8 sont conservés par les EPCI avec possibilité de délégation par opération;
- L'alinéa 2 est conservé par Grand Orb et la Communauté de communes Orb Jaur St Ponais
- L'alinéa 2 est délégué à l'EPTB Orb Libron pour tous les autres EPCI.
- La dissolution des 5 syndicats intercommunaux existants ;

Le calendrier prévisionnel des étapes à venir est le suivant:

- **Validation du schéma d'organisation territoriale:**
10 octobre 2017 : validation du schéma d'organisation Territoriale par l'EPTB Orb Libron ;
Octobre – Décembre 2017 : validation du schéma d'organisation territoriale par les EPCI ;
- **Dissolution des syndicats existants:**
Début 2018 : Représentation-substitution des communes par leur EPCI-FP et renouvellement de la gouvernance des syndicats : début 2018 ;
Mi-Mai 2018 : Délibérations de dissolution des syndicats et avis des EPCI-FP dans les 3 mois qui suivent.
Dissolution effective au plus tôt au 1^{er} novembre 2018
Reprise des excédents et déficits par les EPCI-FP
- **Modification des statuts de l'EPTB Orb Libron**
Délibération de modification des statuts du SMVOL au plus tard 15 septembre 2018
Avis des membres dans les 3 mois qui suivent
Entrée en vigueur des nouveaux statuts du SMVOL au plus tôt au 1^{er} novembre 2018
- **Mise en œuvre opérationnelle du schéma d'organisation territoriale au 1^{er} janvier 2019**

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le schéma d'organisation territoriale d'exercice de la GEMAPI proposé pour le territoire Orb Libron ;
- D'autoriser le président à promouvoir ce schéma auprès des EPCI, services de l'Etat mais également, d'une manière plus générale les partenaires de l'EPTB Orb Libron, dans le cadre du calendrier proposé.

Béziers, le 10 Octobre 2017

Le Président
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON



Jean Noel BADENAS